

LES DISPOSITIFS DE GROUPE

Les psychologues participent à des groupes/ateliers thérapeutiques au sein de certains de leurs services.

Ils proposent également des dispositifs ouverts au usagers sur des thématiques spécifiques :

→ Paroles d'orphants

Groupe de parole pour parents endeuillés

Contact : Mme Audrey ABOAB

☎ 01 61 69 51 66

✉ audrey.aboab@chsf.fr

→ Angel'lam

Groupe de parole deuil périnatal

Contact : Mme Angela PINTO DA ROCHA

☎ 01 61 69 69 86

✉ angela.pintodarocha@chsf.fr

→ Atelier d'écriture créative

Contact : Mme Paola ABURTO

☎ 01 61 69 34 23

✉ paola.aburto@chsf.fr

→ Groupe de parole pour patients drépanocytaires / parents d'enfants drépanocytaires

Contact : Mme Karine GARNIER

☎ 01 61 69 30 73

✉ karine.garnier@chsf.fr

LE FONCTIONNEMENT

Secrétariat au

☎ 01.61.69.32.03

→ Les psychologues sont présents du lundi au vendredi.

→ Les équipes ou les patients peuvent contacter directement le psychologue référent de leur service.

→ Pour les services qui n'ont pas de psychologue référent, contacter le psychologue de permanence via le secrétariat.



UNITÉ DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE



LES MISSIONS

Les psychologues de l'Unité de Psychologie Clinique peuvent intervenir dans tous les secteurs somatiques pour :

- Suivis individuels,
- Evaluations, orientations,
- Prise en charge des proches,
- Aide à la réflexion,
- Soutien des soignants dans les prises en charge complexes,
- Dispositifs de groupes, à l'intention des patients ou de leurs proches,
- Organisation de réunions ou staffs suite à des prises en charge complexes.

LES INDICATIONS

Quand et pourquoi appeler un psychologue de l'Unité de Psychologie Clinique ?

Il intervient dans des situations de :

- Souffrance psychique,
- Tristesse,
- Trauma,
- Anxiété, angoisses,
- Refus de soins, échecs de traitements,
- Conflits,
- Evaluation psychologique,
- Souffrance psychologique après une annonce difficile,
- Demande d'orientation pour suivi psychologique extérieur.
- Prise en charge globale.

LES MODALITES D'INTERVENTION

Comment contacter un psychologue de l'Unité de Psychologie Clinique ?

- Les patients ou leurs proches peuvent solliciter les équipes soignantes, appeler directement le secrétariat ou le psychologue référent du service.
- L'équipe soignante peut contacter directement le psychologue référent ou le secrétariat après obtention de l'accord du patient (sauf cas particulier).
- Le psychologue peut prendre l'initiative de rencontrer un patient et/ou ses proches dans son service référent.